

Saint-Denis, le 14 mars 2023

IUT de Saint-Denis
Service Formation Continue et Apprentissage
Place du 8 mai 1945 - 93200 SAINT DENIS

Verser le solde de 13 % de votre taxe d'apprentissage En investissement pour l'IUT de Saint-Denis !

Madame, Monsieur,

Depuis plus de 50 ans, en partenariat avec les entreprises, l'IUT de Saint Denis agit sur le territoire. Ensemble, nous avons pour objectif de toujours mieux former les actuels et futurs collaborateurs.

Avec nos 7 spécialités de Bachelors Universitaires de Technologies et nos 4 licences professionnelles, nous couvrons à la fois les métiers industriels et de service.

Grâce à vous, nous nous efforçons de maintenir un niveau d'équipement pédagogique performant :

- Plateaux techniques (MOCN, plateau robotique, machines prototypages rapides...)
- Plateaux électronique et électrotechnique
- Matériel informatique et logiciels (imprimante 3 D, CATIA, SolidWorks, Inventor, Photoshop, ERP comptable et commercial)
- Laboratoires et centres d'essai
- Laboratoires de langues

Nous souhaitons désormais développer de nouvelles installations pour nos formations tertiaires :

- Plateaux tertiaires
- Salles collaboratives

Nous avons fait pour améliorer les conditions de travail et la vie étudiante :

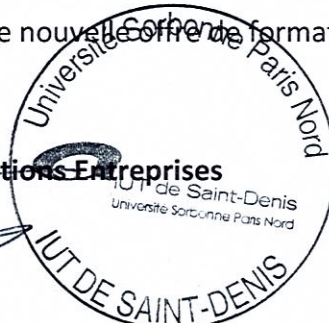
- La rénovation des 4 amphithéâtres
- Le changement de 3 ascenseurs
- L'aménagement des espaces extérieurs
- Financé des projets étudiants

En versant le solde de 13 % de votre Taxe d'Apprentissage à l'IUT de Saint Denis, vous contribuez à maintenir la qualité de nos formations en prise directe avec le monde socio-économique, nous vous en remercions !

Si vous souhaitez plus d'informations sur nos projets ou sur le versement de la taxe d'apprentissage (salaire 2022), n'hésitez pas à nous contacter afin de convenir d'un entretien pour échanger sur les différentes formes de partenariats que nous pourrions développer.

Vous trouverez ci-joint notre nouvelle offre de formation habilitée.

Dominique RUAUX,
Chargé de Mission des Relations Entreprises



COMMENT VERSER VOTRE SOLDE DE LA TAXE à L'IUT de Saint Denis :

Afin de mieux cibler votre versement pour l'IUT de St Denis, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner la promesse de versement ci-jointe.

Contacts :

Service Développement Alternance Formation Continue et Relations Entreprises :
Nathalie Comeau alternance.iutsd@univ-paris13.fr 01 49 40 61 31

À partir de 2023, ce sont les Urssaf qui collecteront directement auprès de vous ce solde de 13 %. Celle-ci sera chargée de reverser les fonds aux établissements habilités, désignés par les entreprises via une plateforme dédiée [SoltéA](#)

Lors de votre versement et pour vos déclarations, vous aurez besoin de renseigner l'identifiant d'Unité administrative d'immatriculation (UAI) de l'établissement bénéficiaire :

L'Université Sorbonne Paris Nord (ex université Paris 13)

Le code UAI est le suivant : **0931238 R**

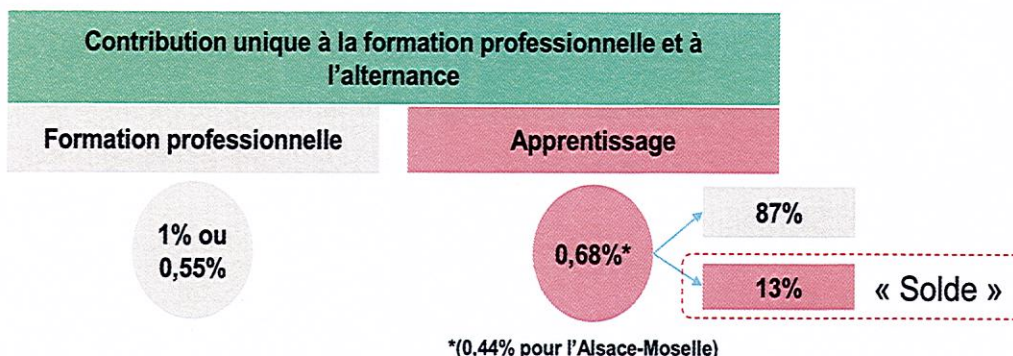
Ensuite vous devez sélectionner la composante : **IUT DE SAINT DENIS**

SIRET : **199 312 380 000 82**

Code UAI est le suivant : **0931002 J**

Le solde de la taxe d'apprentissage, qu'est-ce que c'est ?

Depuis la Loi de 2018, la CUFPA est composée de deux parts :



Calendrier des versements de la taxe d'apprentissage 2023 via la plateforme SoltéA

- **Début mai 2023** : Accès à la plateforme pour les établissements habilités à percevoir le solde de la taxe;
- **Fin mai 2023** : Accès à la plateforme pour les employeurs assujettis à cette taxe;
- Le versement des fonds aura lieu les **15 juillet, 15 septembre et 15 octobre 2023**.